



Pour ne plus subir ! Pour agir ! Je me syndique à la CGT !

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
CE EXTRAORDINAIRE / RAPPORT DU
CABINET D'EXPERTISE ÉCONOMIQUE SUR
LE PROJET D'ARRÊT DE L'ACTIVITÉ RACK**

<http://cgt-ford.com> - Vendredi 08 janvier 2016



Ordre du jour : Présentation aux membres du CE & CHSCT du rapport du cabinet Sécafi sur le projet d'arrêt de l'activité des racks dans le cadre du droit d'alerte :

Pour rappel, à la demande des membres du Comité d'Entreprise, le Droit d'Alerte a été réactivé récemment avec le cabinet d'expertise économique Secafi. Un point particulier a été créé afin que l'expert rende un pré-rapport spécifique sur le projet d'arrêt de l'activité Racks, ce qui revient à une expertise. Le rapport complet sur la situation globale de FAI sera rendu quant à lui fin mars.

Les investissements et les aides reçues :

Il y a eu un total de 4,682 millions d'€ (matériels, formations) sur cette activité dont 625 000€ d'aides publiques.

Les coûts de fabrication :

Les racks fabriqués à FAI seraient beaucoup plus chers que ceux de la concurrence. FAI est notamment pénalisé par le prix payé par le service achat de Ford sur la matière première que l'usine achète au prix où les concurrents vendent leurs racks finis ?!

Mais le calcul économique figurant dans le document de consultation de la direction est incomplet. En effet, il n'intègre pas la valorisation des scraps mais surtout il ne prend pas en compte des travaux effectués pour d'autres activités tant pour la matière utilisée que pour la main d'œuvre. Tout ceci biaise nécessairement la comparaison des coûts mais quand on veut tuer son chien...

Les impacts financiers prévisibles de l'arrêt des Racks :

Après 4 années d'activité, les machines d'une valeur initiale de 4 millions d'€ ne seront amorties qu'à hauteur de 50%. Il aurait fallu 8 ans d'activité pour finir de les amortir et ce coût vient encore impacter les performances du secteur revendiquées par la direction, mais quand on veut tuer son chien...

Autre conséquence de l'arrêt programmé de cette activité, le transfert des coûts fixes directs et indirects aux autres activités (parts des charges de personnel des services support et des frais généraux relatifs au 2500m² de surface). L'activité racks supportait ainsi environ 7% des frais généraux.

Selon le modèle économique Ford, le transfert du personnel sur des postes pérennes au sein des activités restantes ne peut être gagnant financièrement pour FAI que si ces postes sont effectivement des postes autorisés budgétairement. Les postes occupés par des intérimaires ne peuvent donc être considérés comme pérennes puisqu'en situation de sureffectif budgétaire. Les postes « disponibles » étant majoritairement sur l'activité DCT, aucune économie ne serait faite sur cette activité bien au contraire. D'autant plus compte tenu des objectifs de gains d'efficience imposé par Ford fixé à 7%.

Compte tenu du nombre de départs en retraite prévu en 2016 (41 tout de même) inférieur aux gains d'efficience (62 FTE), le sureffectif théorique en fin 2016 serait de 96 emplois. De fait, l'arrêt de l'activité racks accroît le sureffectif de l'usine, mais quand

on veut tuer son chien...

Les conséquences sociales :

Pour le reclassement du personnel, la direction a recensé des postes. La nature et la pérennité des postes sont primordiales pour assurer un reclassement de qualité. Or les postes qu'elle annonce sur la 6F35 semblent farfelus sachant qu'actuellement le personnel y travaillant va se voir muter sur d'autres activités pour cause de baisse des volumes de production. Les postes hors process (tâche non prévues) et/ou occupés par des intérimaires ne peuvent pas non plus rentrer dans ces catégories. Les membres CGT du CHSCT seront donc très vigilants si la direction va au bout de ce processus afin de s'assurer que les collègues ne se voient pas ballotés d'un poste à un autre.

Concernant le personnel indirect, les effectifs affectés RTO sont de 9 ouvriers/ETAM et 1 cadre (qui lui ne craint rien bien entendu). Là aussi, cela ajoute un sureffectif au sureffectif notamment à la maintenance (environ 3 personnes).

Par ailleurs et c'est important, aucuns besoins de formation n'a été identifié, c'est dire si l'objectif de la direction est plus d'arrêter les Racks que d'avoir des préoccupations sociales en ce qui concerne les collègues qui y travaillent.

Conclusion :

Ce travail d'expertise nous a donc révélé une autre situation que celle avancée par la direction : avec une baisse du prix d'achat de la matière première, la valorisation des scraps et du travail fait sur le secteur pour d'autres activités, l'amortissement réel du coût des machines, le transfert des coûts fixes, la non pérennité des postes disponibles notamment sur l'activité DCT déjà déficitaire et en sureffectif, l'accroissement du sureffectif global de l'usine, au final, le calcul économique montre que, dans le contexte actuel de manque d'activités rentables, le maintien de l'activité des racks serait moins pénalisant financièrement pour Ford et pour FAI que son arrêt. Voilà la conclusion de l'expert économique du cabinet d'expertise Sécafi.

La direction n'a écouté aucun des arguments de l'expert et n'a fait que défendre l'arrêt de cette activité. Son comportement insupportable n'a jamais été autre que celui-là. Le Directeur Général de l'usine avait prévenu en ce qui concerne cette décision de Ford lors du CE du 26 octobre 2015 : « à partir du moment où le chef (Ford) a donné sa direction clairement, mon opinion est celle de mon chef. »

FAI manque cruellement d'activité pour tenir l'engagement social de Ford non seulement en ce qui concerne les 1000 emplois ETP en CDI mais aussi pour pallier au sureffectif budgétaire de FAI. Et Ford fait le choix de nous imposer l'arrêt de l'activité racks ce qui vient aggraver cette situation.